

COMMUNE DE DOMSURE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 09 avril 2021 à 19h30  
Convocation du 02/04/2021

Présents : Patrick Vacle, Lilian Billet, Brigitte Fischer, Mathilde Ferrier  
Xavier Bernard De Domsure, Patrick Bouillet, Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret,  
Christine Drouilhet, Pauline MICHEL

Excusée : Brenda Costanzo

Secrétaire de séance : Patrick BOUILLET

1/ Finances :

a) Vote des taux d'imposition : DEL2021-19 annule et remplace DEL2021-15

Monsieur le Maire explique que :

- vu les modifications fiscales applicables à la commune suite à la fusion des 7 EPCI et à la création au 01 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CABBB),
- compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation, la délibération doit porter uniquement sur le taux de la taxe foncière bâti et le taux de la taxe foncière non bâti.

Le taux de la taxe foncière (bâti) devra être égal au taux de la taxe foncière (bâti) communal de 2020 + le taux de la taxe foncière bâti du Département de l'Ain qui sera transféré aux communes suite à la réforme.

Le Conseil Municipal, souhaitant minimiser l'impact d'une hausse tout en préservant une marge de manœuvre, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 24.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.84 %

b) Subventions aux Associations 2021 : DEL2021-16

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le bilan financier des diverses associations auxquelles la commune verse une subvention et demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessous :

Organismes	Montants
ADAPA	50,00 €
ADMR Bresse Revermont	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de COLIGNY	40,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de COLIGNY	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de ST-AMOUR	100,00 €

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beaupont	100,00 €
Bibliothèque Beaupont	230,00 €
Centre LEON BERARD	50,00 €
Comité cantonal de la Croix Rouge	50,00 €
Comité de fleurissement de Domsure	800,00 €
Comité des fêtes de Domsure	1.000,00 €
Garderie périscolaire - Association Familles Rurales	2.500,00 €
Association Re.P.A.S - Repas Portage	50,00€
Restaurant Scolaire Beaupont/Domsure	650,00 €
LEG JAILLET Restaurant Scolaire	100,00 €
U.D.A.F de l'Ain	20,00 €
MFR Bâgé Le Chatel	45,00 €
MFR Chaumont	45,00 €
BTP CFA de l'AIN	45,00 €
Comité Cycliste Domsure-Beaupont « La Roger Pigeon »	300,00 €
CECOF Ambérieu en Bugey	135,00 €
	= 6.510,00 €

c) RPI Garderie périscolaire Beaupont-Domsure : répartition des charges de fonctionnement de l'année 2020. DEL2021-18

Monsieur le Maire expose que la Commission des écoles s'est réunie afin d'effectuer la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure et des charges de fonctionnement de la Garderie Périscolaire Beaupont-Domsure.

Après lecture du bilan de l'année 2020, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 40.599,50 € et que compte tenu de la répartition des élèves dans chaque commune, et en accord avec les communes de Beaupont et Pirajoux :

VU les états de dépenses de fonctionnement 2020 (hors personnel ATSEM) des écoles de Beaupont et de Domsure ;

CONSIDERANT que l'ensemble des élèves de la commune de Pirajoux est pris en compte pour la participation due par Pirajoux ;

- La commune de Beaupont doit reverser la somme de 14.021,05 € à la commune de Domsure au titre des dépenses de fonctionnement du RPI.

- La commune de Pirajoux doit reverser la somme de 2.800,91 € à la commune de Domsure au titre des dépenses de fonctionnement du RPI.

La commune de Pirajoux reversera donc à la commune de Domsure la somme de 2.800,91 € répartie comme suit :

- Répartition des charges du RPI classes maternelles, 2 élèves : 1.596,11 €
- Fournitures scolaires, 2 élèves à 50 € = 100,00 €
- Dépenses de fonctionnement, 2 élèves 552,40 € = 1.104,80 €

Monsieur le Maire expose que la Commission des écoles s'est réunie afin d'effectuer la répartition des charges de fonctionnement de la garderie périscolaire de Beaupont-Domsure.

VU la lecture du bilan de l'année 2020, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 2.500,00 €

CONSIDERANT les versements perçus suivants :

- participation de la MSA d'un montant de 118,14 € au titre de l'année 2018
- participation de la CAF d'un montant de 1.491,69 € au titre de l'année 2019

CONSIDERANT que les communes de Beaupont et Domsure se répartissent par moitié les charges restantes, soit la somme de 890,17 € ;

La commune de Beaupont doit reverser la somme de 445,09 € à la commune de Domsure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et en accord avec les communes de Beaupont et Pirajoux ;

- **DECIDE** de mettre en recouvrement, sur l'exercice 2021, auprès de la commune de Beaupont la somme de **14.021,05 €** correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du R.P.I pour l'année 2020.

- **DECIDE** de mettre en recouvrement, sur l'exercice 2021, auprès de la commune de Beaupont la somme de **445,09 €**, correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année 2020.

- **DECIDE** de mettre en recouvrement, sur l'exercice 2021, auprès de la commune de Pirajoux la somme **2.800,91 €**, correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du R.P.I pour l'année 2020.

d) Vote du budget primitif 2021 : DEL2021-17

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif exercice 2021 du budget principal « COMMUNE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif exercice 2021 du budget principal « COMMUNE » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 567.768,95 €
	Recettes : 567.768,95 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : 596.793,40 €
	Recettes : 596.793,40 €

- Prochain conseil municipal le 29 avril 2021 à 20h0